

**ARRETE TEMPORAIRE N°139/2023**

**STATIONNEMENT - CIRCULATION  
TRAVAUX PLACE DU 14 JUILLET**

Monsieur le Maire de la Commune de LUNEL VIEL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants :

**VU** le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, r 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, r 417-11 et r 417-12 ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** la demande des services techniques de la commune de Lunel-Viel de sécuriser la place du 14 juillet dans le cadre de travaux à réaliser

**CONSIDERANT** que la circulation et le stationnement des véhicules peuvent compromettre le bon déroulement des travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 01 :**

La circulation et le stationnement sont interdits afin de permettre le bon déroulement des travaux :

Place du 14 Juillet

**Du jeudi 23 novembre 2023 à 08 heures**

**Au vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures**

**ARTICLE 02 :**

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de chantier, de secours et de service.

**Article 03 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 04 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, M. le Commandant de Brigade de gendarmerie de LUNEL et la police municipale de LUNEL-VIEL sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LUNEL VIEL, le 16 Novembre 2023

Le Maire  
Fabrice FENOY

